

**Priorités de la Ville de Mirabel
Consultations prébudgétaires
2023-2024**

Table des matières

Mot du maire	3
Ajout d'infrastructures pour un réseau structurant de transport en commun	4
Contexte	4
Prolongement de l'autoroute 13	4
Prolongement de l'autoroute 50, direction est	5
Délais et lourdeur administrative au MTMD	5
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)	6
Traçabilité des sols contaminés	6

Mot du maire

Mirabel connaît une croissance fulgurante et la Ville évolue pour répondre aux besoins de sa population grandissante. Animée par un profond désir de générer elle-même sa richesse, Mirabel a l'habitude de se montrer innovante pour dégager les sommes nécessaires à l'équilibre de ses budgets et au déploiement des services offerts à ses citoyens. La participation du gouvernement est toutefois indispensable pour permettre aux villes d'agir réellement à titre de gouvernement de proximité. Les responsabilités dévolues aux villes s'accroissent constamment, de façon officielle ou non, comme en témoigne par exemple les mesures que certaines villes déploient en itinérance et en santé mentale. Il importe que le gouvernement donne aux municipalités les moyens financiers pour assurer l'ensemble de leurs responsabilités.

À la lecture de ce document, vous verrez que nous ciblons des enjeux qui requièrent selon nous des interventions rapides de la part du gouvernement pour nous permettre de répondre adéquatement aux besoins de notre population.

Nous espérons que ces demandes trouveront un écho favorable auprès du gouvernement, d'autant plus qu'il est fort probable qu'elles soient partagées par un très grand nombre de citoyens et municipalités du Québec.



Patrick Charbonneau, maire

Ajout d'infrastructures pour un réseau structurant de transport en commun

Contexte

Comprenant un territoire plus vaste que l'île de Montréal, soit de 486 kilomètres carrés, à proximité de l'autoroute 15, 50, de la route 148 et 117, la Ville de Mirabel connaît d'importantes congestions routières sur son territoire occasionnant des déplacements ardues et de grandes entraves à la mobilité.

Malgré l'initiative du gouvernement relative au programme d'aide au développement du transport collectif visant à accroître l'offre de services de transport collectif, la Ville de Mirabel ne peut en profiter en raison du manque d'infrastructures sur son territoire.

Demande

Désirant développer une offre de mobilité au service de la population à plus faible empreinte carbone, à l'appui d'une économie plus forte et ayant la mobilité durable à cœur, Mirabel aimerait collaborer avec le gouvernement pour la mise en œuvre d'infrastructures permettant l'élaboration d'un réseau structurant de transport en commun.

Prolongement de l'autoroute 13

Contexte

Le secteur de l'aéroport international Montréal-Mirabel, considéré comme un pôle aéronautique de calibre mondial, gagne en effervescence grâce à la présence de plusieurs chefs de l'industrie, tels que Bombardier Aéronautique, Machachrome International Inc., Pratt & Whitney Canada, Aerolia Canada, L-3 communication M.A.S, Avianor/Nolinor et plusieurs autres. Le nombre de travailleurs dans le secteur est en croissance et compte désormais plus de 6 500 employés engendrant toutefois une lourdeur sur le réseau routier, puisque les transports collectifs sont inexistants dans le secteur.

Lors de la parution du Plan québécois des infrastructures (PQI) de 2022-2032, le prolongement de l'autoroute 13, entre Saint-Eustache et Mirabel, figurait au sein des projets inscrits. C'est en mars 2019 que le projet est passé à l'étape « à l'étude » et n'a pas bougé depuis.

Demande

Étant donné que la Ville de Mirabel possède un site aéroportuaire de calibre mondial, que le nombre d'employés est en croissance et que la circulation se fait de plus en plus dense au nord de l'autoroute 640, Mirabel souhaite connaître incessamment les résultats des études entamées depuis mars 2019, relatives au projet n° 274 du PQI. L'objectif est de collaborer avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans la mise en œuvre d'une solution de transport collectif

pour le site aéroportuaire de Mirabel, grâce au prolongement de l'autoroute 13, afin de faciliter les déplacements des employés et de désengorger les autoroutes.

Prolongement de l'autoroute 50, direction est

Contexte

En 2022, l'agrandissement du site d'enfouissement de la compagnie Waste Management a été autorisé afin d'installer une conduite permettant la valorisation des biogaz. Ceux-ci seront traités et transformés en gaz naturel renouvelable afin qu'ils soient injectés dans le réseau de distribution d'Énergir. Ainsi, le secteur de Saint-Antoine, situé au nord de Mirabel, subit de grands impacts relatifs au site d'enfouissement et aux entreprises génératrices de déplacements de véhicules lourds. La croissance fulgurante du camionnage engendre un achalandage majeur sur le rang Sainte-Marguerite et sur la route 158.

N'étant pas conçu pour recevoir ce volume de circulation, le risque d'accident est accru et la qualité de vie des Mirabellois résidant dans les alentours est durement mise à l'épreuve. La Ville de Mirabel a mis en place plusieurs solutions pour contrer la problématique, mais en vain.

Demande

Compte tenu du fait que le gouvernement du Québec entreprend déjà des démarches pour assurer la sécurité des citoyens de l'Outaouais et des Laurentides grâce au réaménagement de l'autoroute 50, qu'une demande a été adressée à M. Bonnardel le 14 octobre 2021 à ce sujet, et que la route 158 est une route collectrice de transit officielle du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), la Ville de Mirabel souhaite être appuyée rapidement par le MTMD relativement au prolongement, à titre de boulevard urbain, de l'autoroute 50 en rang urbain.

Cette nouvelle route permettrait de désengorger la circulation sur le rang Sainte-Marguerite et sur la route 158 liée aux sites extractifs et réduirait ainsi la circulation de véhicules lourds, engendrant une amélioration notable de la quiétude des citoyens résidant dans le secteur.

Délais et lourdeur administrative au MTMD

Contexte

Le 24 mai 2022, le conseil de ville de Mirabel a offert, par résolution, son appui à la MRC de Rouville relativement à des revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Si ce dernier est un partenaire incontournable des municipalités, ses délais de traitement majeurs ont des effets paralysants sur les travaux à réaliser par la Ville, générant des retards

d'échéanciers et des coûts additionnels non planifiés. Paradoxalement, cette situation prévaut dans un contexte où la Ville doit composer avec des délais de réalisation imposés par les programmes d'aides financières du ministère. De plus, la Ville constate que son expertise n'est pas considérée à sa juste valeur dans les demandes locales entre autres en matière de sécurité, alors qu'elles sont analysées par des intervenants dûment qualifiés.

Demande

De manière à favoriser notamment, une meilleure gestion des fonds publics dans la planification des projets municipaux qui s'inscrivent dans la mission du MTMD, la Ville de Mirabel demande de réduire significativement les délais de traitement des dossiers. La Ville demande également au MTMD de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales pour en simplifier et clarifier les étapes. Enfin, elle manifeste son ardent souhait de voir prise en compte l'expertise municipale dans le cadre des décisions ayant des impacts locaux ou régionaux.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

Contexte

Le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) prévoit que les municipalités du Québec se partagent une somme de 4,406 G\$ répartie sur les années 2019 à 2023 inclusivement. En juillet 2021, le programme de la TECQ a été bonifié pour soutenir les travaux des municipalités et contribuer à la relance économique des régions. Cette bonification concerne cependant la période d'application initiale, et se terminerait donc en 2023.

Demande

La Ville de Mirabel demande au gouvernement d'allonger la période d'application du programme de la TECQ jusqu'à la fin de 2024 afin de lui permettre de poursuivre le déploiement de ses projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

Traçabilité des sols contaminés

Contexte

Le gouvernement a mis en place le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés. Ce dernier prévoit des frais de 2 \$ par tonne métrique de sols contaminés et exige le suivi en temps réel de leur destination. Bien que Mirabel considère la décontamination des sols comme une excellente pratique puisqu'elle minimise la pression sur les milieux naturels et agricoles, elle a appliqué le nouveau règlement en janvier dernier pour des travaux sur la rue Saint-

Angèle. Il en a résulté une dépense additionnelle de 100 000 \$ pour ce projet totalisant 825 000 \$.

Demande

Étant donné l'augmentation singulière des coûts et des délais de réalisation qu'engendre l'entrée en vigueur du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, la Ville de Mirabel demande au gouvernement de mettre sur pied un programme d'aide financière permettant aux villes de répondre aux exigences du règlement sans devoir réduire le nombre ou la qualité des projets réalisés.